

Loi pour ou contre le terrorisme ?

La séance plénière du mercredi 3 septembre fût l'apothéose d'un scénario à l'arrière-goût du déjà vu.

Malgré une loi technique déjà en vigueur souffrant en fait d'un manque patent de volonté politique dans son application, le nouveau projet de loi anti-terrorisme est enfin à l'ordre du jour des plénières depuis bientôt trois semaines.

Les réformes visant une «réactualisation» de la loi et adoptées dans le projet suite à des bras de fer soutenus au sein des commissions législatives ont essuyé, dans un premier temps, un refus de la part des députés islamistes et de leurs acolytes lors des tentatives de «consensus» au sein de la commission ad hoc mise en place. La ténacité du «camp civil» a abouti au rejet des amendements volontairement confus et ambigus proposés en alternative.

Mais qu'à cela ne tienne !

Nos amis étant tout aussi tenaces quand ils ont une idée derrière la tête, les séances de vote en plénière, dirigées «magistralement» par la première vice-présidente, ont fait tourner court toute possibilité d'améliorer véritablement le texte en vigueur et ouvrent même une porte à une remise en question de la volonté de rompre avec les représentants de l'islamisme politique tunisien.

En effet, nous avons vu ce mercredi des articles majeurs «chuter» au vote.

Ces articles censés être le fruit du consensus n'ont pas bénéficié des 109 voix nécessaires et ce grâce à des «abstentions» en cascade au sein du groupe majoritaire, miraculeusement orchestrées dans un mutisme général de leurs députés.

apparente. Les avis «contre» n'ayant comme porte-voix à chaque fois qu'un seul et même député «indépendant», désigné «spontanément» par la présidente de séance.

Quand il s'agissait d'un amendement n'ayant pas résisté à la «moulinette» des commissions, celle-ci donnait alors de façon répétitive et suspecte le contre-argumentaire à un député notoirement connu pour ses interventions et ses crises clownesques, lui autorisant un déballage bruyant et indéchiffrable de propos grotesques et complètement hors de propos. La confusion générée «dévitalisait» ainsi injustement le fruit de multiples concertations avec des experts dans le domaine.

avec un bilan déplorable.

Ainsi, le projet de loi n'inclut plus la pénalisation de la propagande d'un crime terroriste ou de ses auteurs, ni l'appartenance à un réseau religieux comme terroriste, ni le trafic et l'usage tel d'armes classées à «usage militaire» ou dites «lourdes» (la mise en évidence d'un lien entre le suspect et un organisme terroriste devenant ainsi nécessaire) et encore moins l'inclusion du trafic d'autres catégories d'armements tel que les fusils de chasse.

L'amendement adopté en commission législative concernant la pénalisation du viol commis dans

le contexte d'une action terroriste est devenu une caricatural portant à confusion entre acte sexuel consenti et viol...Le même «destin» a frappé aussi l'amendement sur le Jihad, également adopté en plénière. Le projet de loi maintient «bizarrement» une approximation néfaste dans la définition des «destinations» supposées de cet exode particulier.

La présidente de séance a, quant à elle, réagi à cette débâcle avec un calme olympien, appelant d'une voix douce ses «disciples» à d'autres efforts de «concertations» susceptibles d'aboutir à un accord final sur des textes qui pour tout dire, chacun, n'offrent aucune voie à l'hésitation.

Il clair que le projet en l'état est inacceptable et que dans ce cas échéant, le maintien de la loi en vigueur sera l'option à prendre.

Néanmoins, deux questions essentielles s'imposent d'ores et déjà :

Quel message les députés islamistes et leurs alliés tentent-ils de transmettre ? Et à qui est-il adressé ?

Pour ma part, la réponse est malheureusement limpide et m'amène à conclure que le parti qui entend représenter le courant réformateur de cette tendance est bien loin d'avoir réglé ses comptes avec ses démons.



Selma Mabrouk

Elections du 26 octobre 2014

« Voter utile » ou voter intelligent ?

suite de l'édito

Cependant, tout en soulignant ce que révèle cette campagne comme velléités hégémoniques chez Nida, tout en relevant ce qu'elle trahit comme attitude pour le moins inamicale vis-à-vis de ses « alliés » proches (au sein de l'UPT) ou lointains (au sein du Front du Salut), qui ont à des degrés divers joué un rôle dans son acceptation dans le jeu politique post-révolutionnaire, et tout en indiquant la logique bipartisane et non pas simplement bipolaire vers laquelle elle semble vouloir diriger la scène politique, il nous importe de montrer avant tout que, étant donné la sociologie de l'électorat tunisien et les règles du régime politique adopté par la Constitution, cet appel en faveur d'un soi-disant vote utile ne tient pas la route. Tout simplement.

En effet, nul ne conteste qu'avec la machine humaine et financière dont elle dispose, son implantation géographique et sociologique et ses résultats dans les sondages, Nida incarne d'ores et déjà la promesse d'un équilibre sur la scène politique, contrecarrant ainsi l'autre grosse machine du camp post-révolutionnaire, celle de l'ANC, née en octobre 2011, faite d'un mastodonte et de lilliputiens. Cette machine, qui a été diffusée sous la

forme de « rien ne sert de voter pour des candidats sympathiques ou des listes attachantes, il faut voter Nida, même sans grande conviction, si vous ne voulez pas que votre voix soit perdue ».

Car, c'est justement l'implantation de ce parti dans les régions de l'intérieur et les quartiers populaires, là où les autres partis modernistes sont peu présents, qui le met dans la position idéale de puiser dans le vivier électoral des classes populaires, qui sont les plus nombreuses (UPT, Jabha, Afek...) et qui, en termes de voix, est autrement plus important que celui dont disposent les élites urbaines et les classes moyennes. C'est là, essentiellement, que réside sa force électorale et ce ne sont pas les quelques milliers de voix qu'il arrachera aux partis « alliés » par la campagne en faveur du « vote utile », en leur disputant ainsi leur électoral naturel, qui sont susceptibles de lui rapporter des sièges supplémentaires. De ce point de vue, s'il est réellement dommageable à ses « alliés », l'appel au vote utile ne risque pas de rapporter gros à Nida.

Mais c'est surtout, politiquement, que l'appel en faveur du vote utile est peu pertinent. Car, augmenter le nombre de ses sièges aux dépens de ses alliés, ce n'est pas ce que Nida veut. Nida, qu'à l'impossibilité de constituer une majorité parlementaire avec les partis du même camp. Au contraire, il est susceptible de produire un tête à tête avec Nahdha et de présenter par là l'alliance Nahdha - Nida comme la seule voie possible pour

gouverner le pays après les élections, au bonheur des chancelleries qui ont préconisé ce scénario pour la transition tunisienne.

A partir de là, s'il est tout à fait légitime d'appeler à rationaliser le vote en évitant que des dizaines de milliers de voix n'aillent se perdre sur des listes indépendantes et d'autres listes peu sérieuses et sans un minimum de rayonnement ou de crédibilité, il n'est pas du tout rentable pour le camp moderniste de s'amuuser à phagocyter les voix allant naturellement vers Jabha, UPT ou Afek, en agitant la formule du vote utile. Il s'agit, au contraire, d'appeler les électeurs à voter en leur âme et conscience pour la meilleure liste, le meilleur candidat et ne pas le laisser tomber pour un autre, moins bon, moins convaincant, moins sûr, au motif qu'il appartiendrait à un parti plus fort. Et ce, d'autant plus que les députés de ces « petits partis » à l'ANC ont déjà fait leurs preuves en menant avec courage et succès (à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre) de durs et longs combats pour l'idéal démocratique et républicain.

Ce faisant, les électeurs ne voteront pas frustrés. Ils contribueront, au contraire, à faire élire des députés qui, en défendant la possibilité d'une majorité progressiste au sein du prochain Parlement et éviteront ainsi le spectre d'une hégémonie bipartite Nahdha - Nida. En un mot, pour les prochaines élections, mieux que de « voter utile », il s'agira de voter intelligent.

L'UPT présente ses candidats aux législatives



Semir Taieb
(tunis 1)



Selma Mabrouk
(Tunis 2)



Fadhel Moussa
(Ariana)



Selma Baccar
(Ben arous)



Tasnim Gazbar
(Manouba)



Khaled Miled
(Nabeul1)



Mouhamed Jahmi Agrebi
(Nabeul 2)



Amor Gouider
(Tozeur)



Abderrazak Athmeni
(Sousse)



Jounaidi Abdeljaoued
(Monastir)



Hedi Senen
(Mahdia)



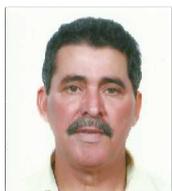
Basma Om Zine
Rekik (sfax 2)



Fethi hajji
(Gabes)



Ali Lourimi
(Medenine)



Mokhtar Boubaker
(Gafsa)



Manel Kadri
(Sidi Bouzid)



Jemai Hajji
(Kasserine)



Kamel Ayedi
(Jendouba)



Fathia saidi
(Beja)



Monia Ben Nasr
Ayedi (Bizerte)



Mohamed Bouguerra
(Kairouan)



Nadia Chaabane
(France nord)



Karima Souid
(France sud)



Abdelkarim Hanachi
(Italie)



Radhia Ben
Amor (Amerique)



Mahmoud Bouneb
(Monde Arabe)



Edito

Elections du 26 octobre 2014

« Voter utile » ou voter intelligent ?

Le camp moderniste n'a pas retenu la leçon du 23 octobre 2011. Il n'a pas réussi son unification sous la bannière large du Front du Salut, malgré les tentatives opérées en ce sens particulièrement par Al-Massarpour la consolidation de l'UPT et par Watacde la Jabha. Pire, le regroupement moins ambitieux quant à l'UPT a lui aussi fait long feu. Non pas que les partis modernistes ne soient pas conscients de la force électorale et politique que peut leur conférer l'union, mais les avantages de celle-ci n'ont pas pu dépasser, dans l'esprit de nom-

bre de leurs dirigeants, les inconvénients qu'elle impliquerait au niveau de certaines ambitions partisans et/ou personnelles. D'où l'implicite transformation du slogan « Unissons-nous ! » en l'appel « Unissez-vous ... derrière moi ! », qui ne pouvait pas avoir plus de succès...

Ainsi, pour la deuxième fois en trois ans, le camp moderniste affrontera les élections en rangs dispersés. Aujourd'hui, il ne sert à rien de s'en lamenter. Il faut en prendre acte et savoir comment limiter les dégâts. C'est dans ce contexte, sans doute, qu'on a

vu apparaître, puis se multiplier sur les réseaux sociaux, des appels au « vote utile » en faveur de Nida Tounès. La logique de ces appels se veut imparable. Elle cherche à montrer, parfois schéma à l'appui, que toute voix allant vers un « petit parti » du camp moderniste (entendre tous les partis en dehors de Nida) est une voix qui va très probablement à la poubelle, tandis que seules les voix allant vers Nida sont susceptibles de donner lieu à des sièges au Parlement et de renforcer ainsi le choix d'une Tunisie républicaine et démocratique. **Suite page 3**



Baccar Gherib